



**PREFECTURE
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°78-2023-202

PUBLIÉ LE 25 JUILLET 2023

Sommaire

Préfecture des Yvelines / Cabinet

78-2023-07-21-00005 - Arrêté portant attribution d'honorariat : M Claude JAMATI. Commune de Bailly (1 page) Page 3

78-2023-07-21-00004 - Arrêté portant attribution d'honorariat à M Alexis BIERRE. Commune de Voisinle-Bretonneux (1 page) Page 5

Préfecture des Yvelines

78-2023-07-21-00005

Arrêté portant attribution d'honorariat : M
Claude JAMATI. Commune de Bailly



Arrêté portant attribution d'honorariat

**Le préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,**

Vu l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la correspondance, en date 10 mars 2023, de Monsieur Jacques ALEXIS, maire de la commune de Bailly, demandant que l'honorariat soit conféré à Monsieur Claude JAMATI ;

Considérant que Monsieur Claude JAMATI remplit les conditions requises ;

Sur proposition de Mme la sous-préfète, directrice de cabinet,

Arrête :

Article 1° : Monsieur Claude JAMATI est nommé maire honoraire de la commune de Bailly.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Directrice de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Versailles, le **21 JUIL. 2023**

Le préfet,

Jean-Jacques BROUOT

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Préfecture des Yvelines

78-2023-07-21-00004

Arrêté portant attribution d'honorariat à M
Alexis BIERRE. Commune de Voisinle-Bretonneux



Arrêté portant attribution d'honorariat

**Le préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,**

Vu l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la demande d'honorariat formulée le 5 décembre 2022 par l'intéressé ;

Considérant que Monsieur Alexis BIETTE remplit les conditions requises ;

Sur proposition de Mme la sous-préfète, directrice de cabinet,

Arrête :

Article 1^{er} : Monsieur Alexis BIETTE est nommé maire honoraire de la commune de Voisins-le-bretonneux.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Directrice de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Versailles, le **21** **JUIL.** 2023

Le préfet,

Jean Jacques BROT

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr